

Date d'émission : 07-oct.-2016  
Date de révision : -

FDS n° : ICW 1545 N - 01 EU FR  
Version : 01

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Canon Ink Tank PFI-007C  
Code du produit 2144C

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Encre pour imprimante à jet d'encre

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Importateur  
Canon Europa N.V.  
Bovenkerkerweg 59, 1185XB Amstelveen, The Netherlands  
+31 20 5458545, +31 20 5458222  
www.canon-europe.com, ceu-Reach@canon-europe.com

#### Fabricant

Canon Inc.  
30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japan

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

<b>Autriche</b>	+43 (0) 1 406 43 43	<b>Belgique</b>	+32 (0) 70 245 245
<b>Bulgarie</b>	112	<b>Croatie</b>	+385 (0)1-23-48-342
<b>Chypre</b>	1401	<b>République Tchèque</b>	+420 224919293
<b>Danemark</b>	+45 82 12 12 12 [*1]	<b>Estonie</b>	16662
<b>Finlande</b>	+358 (0)9 471977	<b>France</b>	+33 (0)1 45 42 59 59
<b>Grèce</b>	+30 210 7793777	<b>Hongrie</b>	+36 80 20 11 99
<b>Italie</b>	+39 (0)55 7947819	<b>Lettonie</b>	+371 67042473
<b>Lituanie</b>	+370 687 53378	<b>Luxembourg</b>	112
<b>Malte</b>	112	<b>Pays-Bas</b>	+31 (0)30-2748888 [*2]
<b>Pologne</b>	112	<b>Portugal</b>	+351 808 250 143
<b>Roumanie</b>	+40 21 318 36 06	<b>Slovaquie</b>	+421 2 5477 4166
<b>Slovénie</b>	112	<b>Espagne</b>	112
<b>Suède</b>	112 [*3]	<b>Royaume-Uni</b>	111 (UK only)
<b>Islande</b>	112	<b>Liechtenstein</b>	145
<b>Norvège</b>	+47 22 59 13 00	<b>Suisse</b>	145

\*1 Kontakt Giftnlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet). Se punkt 4 om førstehjælp.

\*2 Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications.

\*3 Ask for Poison Information

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008  
Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

**Pictogrammes de danger**  
Non requis

**Mention d'avertissement**  
Non requis

**Mentions de danger**  
Non requis

**Conseils de prudence**  
Non requis

**Autres informations**  
Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.  
Peut produire une réaction allergique.  
Contient moins de 30 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

### 2.3. Autres dangers

Aucun

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	No.-CAS	No.-CE	Numéro d'enregistrement REACH	Poids %	Classification (Règ. 1272/2008)	Remarque concernant les autres dangers
Ethylene urea	120-93-4	204-436-4	01-2119980933-25-xxxx	5 - 10	Eye Irrit. 2 (H319)	
Substituted phthalocyanine salt	CBI	CBI	CBI	5 - 10	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	
Isopropyl alcohol	67-63-0	200-661-7	Aucun	1 - 5	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	
Magnesium nitrate	10377-60-3	233-826-7	Aucun	1 - 5	Aucun	
Glycol	CBI	CBI	CBI	5 - 10	Aucun	
Water	7732-18-5	231-791-2	Aucun	60 - 80	Aucun	

Les textes intégraux de la ou des mentions de danger sont listés dans la SECTION 16

Remarque concernant les autres dangers : La ou les substances suivantes sont marquées avec (1), (2) et/ou (3)

- (1) Substance pour laquelle une ou plusieurs limites d'exposition professionnelle de l'UE sont établies (consulter la SECTION 8)
- (2) Substance PBT ou substance vPvB en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (3) Substance figurant dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes requérant une autorisation en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Ingestion** Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Contact cutané** Nettoyer immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

**Contact avec les yeux** Rincer abondamment avec de l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Inhalation** Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

**Ingestion** Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Toute ingestion peut occasionner une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

**Contact cutané** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

**Contact avec les yeux** Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.

**Effets chroniques** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser du CO<sub>2</sub>, eau, un agent chimique sec ou une mousse.

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Aucun

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

##### **Danger particulier**

Aucun

##### **Produits de combustion dangereux**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone (CO)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

##### **Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers**

Aucun

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les courants d'eau.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Essuyer avec une matière absorbante (ex : tissu, laine).

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Aucun

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Utiliser sous une ventilation adéquate uniquement.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour imprimante à jet d'encre. Se procurer les instructions avant utilisation.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	EU OEL	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Isopropyl alcohol 67-63-0	Aucun	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 980.0 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1225.0 mg/m <sup>3</sup>	Aucun
Nom chimique	République Tchèque	Danemark	Finlande	France	Allemagne
Isopropyl alcohol 67-63-0	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 490 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 620 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m <sup>3</sup>	TRGS TWA: 200 ppm TRGS TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> DFG TWA: 200 ppm DFG TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 400 ppm Ceiling / Peak: 1000 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Pays-Bas
Isopropyl alcohol 67-63-0	TWA: 400 ppm TWA: 980 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 2000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	Aucun	Aucun
Nom chimique	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Espagne
Isopropyl alcohol 67-63-0	TWA: 900 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1200 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm STEL: 400 ppm	TWA: 81 ppm TWA: 200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 203 ppm STEL: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède	Royaume-Uni	Norvège	Suisse	Turquie
Isopropyl alcohol 67-63-0	TLV: 150 ppm TLV: 350 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 600 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m <sup>3</sup> STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 245 mg/m <sup>3</sup> STEL: 100 ppm STEL: 245 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m <sup>3</sup> STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m <sup>3</sup>	Aucun

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Aucun(s) dans les conditions normales d'utilisation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection de la peau  
Protection respiratoire  
Risques thermiques

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.  
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.  
Non applicable

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apect	Cyan ; Liquide
Odeur	Légère odeur
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	7 - 10
Point de fusion/congélation (°C)	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition (°C)	Aucune donnée disponible
Point d'éclair (°C)	59.3 (Vase clos Tag. Combustion non durable.)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Limites d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1.0 - 1.1
Solubilité(s)	Eau; Miscible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité (°C)	Aucune donnée disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune donnée disponible
Viscosité (mPa s)	1 - 5
Propriétés explosives	Aucune; estimée
Propriétés comburantes	Aucune; estimée

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune

### 10.5. Matières incompatibles

Acides, Bases, Agents oxydants, Agents réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone (CO), et/ou Ammoniac.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée disponible
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Faiblement irritant (Estimation) (Directive de l'OCDE)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Modérément irritant (Estimation) (Directive de l'OCDE)
<b>Sensibilisation</b>	Non sensibilisant (Estimation) (Directive de l'OCDE)
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Test d'Ames : Négatif
<b>Cancérogénicité</b>	<p>Le CIRC a estimé le nitrate comme étant des cancérigènes du groupe 2A, pour lesquels les éléments preuves sont insuffisants chez l'homme en ce qui concerne le nitrate dans les aliments et l'eau potable, insuffisantes chez les animaux en ce qui concerne le nitrate, mais limitées pour l'homme en ce qui concerne le nitrite dans les aliments, limitées pour les animaux en ce qui concerne le nitrite, et suffisantes pour les animaux en ce qui concerne le nitrite en association avec des amines ou pour les amines. Une partie du nitrate ingéré se transforme en nitrite dans l'organisme.</p> <p>Cependant, aucune ingestion de nitrate n'est attendue dans les conditions d'utilisation prévues pour ce produit.</p>
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Aucune donnée disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Aucune donnée disponible
<b>Danger par aspiration</b>	Aucune donnée disponible
<b>Autres informations</b>	<p>Le nitrate ingéré peut avoir des effets sur le sang et provoquer la formation de méthémoglobine. Toutefois, aucune ingestion de nitrate à un niveau susceptible de provoquer de tels effets indésirables n'est attendue dans les conditions d'utilisation prévues pour ce produit.</p>

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Effets écotoxicologiques**  
Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).  
Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Aucun
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Aucune
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Aucune
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Aucun
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Pas de précautions spécifiques à l'environnement requises.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Aucune
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

(CE) n° 1907/2006 Autorisation	Non réglementé
(CE) n° 1907/2006 Réglementation	Non réglementé
(CE) n° 1005/2009	Non réglementé
(CE) n° 850/2004	Non réglementé
(UE) n° 649/2012	Non réglementé
Autres informations	Aucune

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune

**SECTION 16: Autres informations****Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Principales références bibliographiques et sources de données**

- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- Réglementations UE (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1005/2009, (CE) n° 850/2004, (UE) n° 649/2012

**La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistante, bioaccumulative et toxique)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très Persistante et très Bioaccumulative)
- SVHC: Substances of Very High Concern (Substance Extrêmement Préoccupante)
- IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
- EU OEL: Occupational exposure limits at Union level under Directive 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC and 2009/161/EU (Limites d'exposition professionnelle au niveau de l'Union européenne en vertu de la Directives 2004/37/CE, 98/24/CE, 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE et 2009/161/UE)
- TWA: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
- CBI: Confidential Business Information (Renseignements Commerciaux Confidentiels)

Date d'émission : 07-oct.-2016

Date de révision : -

Révision : Aucun

Ce produit relève de (CE) n° 1907/2006 Article 31-3.

**Avertissement**

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.